



PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE des Alpes-de-Haute-Provence

Recueil spécial
des actes administratifs

5/juin 2021

2021-091

Publié le 7 juin 2021



2021-091

SPÉCIAL 5/JUIN 2021

SOMMAIRE

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique "Publications"*

PRÉFECTURE

Service de la Coordination des Politiques Publiques

Arrêté préfectoral n° 2021-158-001 du 7 juin 2021 chargeant **M. Denis REVEL**, sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette, de la présidence de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) des Alpes-de-Haute-Provence du lundi 5 juillet 2021 et lui donnant délégation de signature à cet effet **p. 1**

ARRÊTÉS CONJOINTS

Arrêté conjoint SDIS n° 2021-155-008 du 4 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jérôme BONNET en qualité de médecin capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, membre du groupement de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours **p. 3**



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Digne-les-Bains le **07 JUIN 2021**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021-158-001
chargeant **M. Denis REVEL**, sous-préfet de
l'arrondissement de Barcelonnette, de la présidence de
la commission départementale de la nature, des sites et
des paysages (CDNPS) des Alpes-de-Haute-Provence du
lundi 5 juillet 2021 et lui donnant délégation de
signature à cet effet

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU le décret du Président de la République en date du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Denis REVEL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détaché en qualité de sous-préfet de Barcelonnette ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 février 2021 portant nomination de M. Paul-François SCHIRA, maître des requêtes au Conseil d'État détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, sous-préfet de Digne-les-Bains ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-366-001 du 31 décembre 2020 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

Considérant l'absence ou l'empêchement simultané de Mme Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, et de M. Paul-François SCHIRA, Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, le lundi 5 juillet 2021 ;

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter  @prefet04 – Facebook  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Guillaume BANCE

Tél : 04 92 36 72 37

Mel : guillaume.bance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Denis REVEL**, sous-préfet de Barcelonnette, pour présider la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) des Alpes-de-Haute-Provence qui se tiendra le lundi 5 juillet 2021 et prendre toute les décisions qui s'y rapporte.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours administratif gracieux devant la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue de Breteuil – 13 281 Marseille cedex 06)

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 :

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture.



Violaine DEMARET

Digne-les-Bains, le 04 JUIN 2021

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021- 155- 008

Portant nomination de Monsieur Jérôme BONNET
en qualité de médecin capitaine de sapeurs-pompiers volontaires,
membre du groupement de santé et de secours médical
du service départemental d'incendie et de secours.

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande de l'intéressé ;

Considérant le diplôme d'état de docteur en médecine détenu par l'intéressé ;

Considérant l'avis favorable du médecin-chef du groupement de santé et de secours médical ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires réuni le 20 novembre 2020 ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRENTENT :

Article 1 : Monsieur Jérôme BONNET né le 22 août 1977 à CANNES (06) est nommé au corps départemental en qualité de médecin capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, avec une affectation au centre d'incendie et de secours de Barcelonnette le 1^{er} juin 2021.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours par suppléance, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Pierre POURCIN

La Préfète



Violaine DÉMARET

NOTIFIE LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :